

NÉO

Laïcité : une question vive



© MILLERAND/NAJA

La conception erronée de la laïcité de Jean-Michel Blanquer

Campagne de communication qui en dévoie le sens, épreuve orale du nouveau concours basée sur de prétendues atteintes, coffret sur les valeurs de la République distribué dans les écoles, remplacement de l'Observatoire de la laïcité par un « conseil des sages de la laïcité » installé par le ministre... Le moins que l'on puisse dire c'est que la laïcité agite le ministère de l'Éducation nationale qui entend bien imposer sa vision : une laïcité d'exclusion qui au lieu d'éduquer, « attend les écarts pour les sanctionner et claironner les sanctions » comme le souligne la chercheuse Françoise Lorcerie. En confondant rapport à la religion et appartenance ethnique, un prénom ou une couleur de peau, le ministre de l'Éducation nationale crée l'amalgame entre laïcité et assimilation et cherche à stigmatiser une partie de la population.

La laïcité, valeur essentielle de notre société est souvent questionnée. L'école ne répondra pas toute seule à toutes les interrogations qu'elle soulève. Pour autant c'est au jour le jour, en ayant les moyens pour permettre la réussite et l'émancipation de toutes et tous les élèves, qu'elle a le pouvoir d'apporter sa pierre à l'édifice du « faire société ».

Le SNUipp-FSU vous propose dans ce 4 pages des pistes pour penser et faire vivre dans les écoles ce principe de laïcité.

La laïcité au quotidien

PAGE 2



2 questions à Jean-Louis Bianco

PAGE 3

Aide à l'installation des personnels

PAGE 4

CRPE : une nouvelle épreuve inquiétante

PAGE 2

Vrai / Faux : laïcité

PAGE 3

Augmenter les salaires, c'est urgent

PAGE 4

La laïcité au quotidien

Pendant de longues années, l'enseignement de la laïcité n'a pas été un sujet de préoccupation. Ni à l'école ni dans la société. Jusqu'à dans les années 1920 d'ailleurs, Dieu et la religion ne sont pas tabous à l'école.

« L'affaire des foulards de Creil », en 1989, enflamme une controverse qui aboutira à la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'école. Depuis lors, la laïcité, brandie comme un étendard, est interprétée par certaines personnalités ou groupes politiques comme un rempart contre l'islam. Parallèlement, le discours xénophobe de l'extrême droite gagne du terrain, générant amalgames entre couleur de peau et croyances religieuses et semant dans l'opinion l'idée que la France serait envahie. Cette instrumentalisation de la laïcité corrompt le débat et en occulte le versant social.

En effet, les familles issues de l'immigration vivent souvent dans les quartiers périphériques.

Accueillir la parole de l'élève

Comment, à l'école, qui n'est pas éparignée par les débats de société, accueillir la parole des élèves ? Des propos d'enfants peuvent-ils représenter une atteinte à la laïcité ? Comment ne pas déroger au devoir de neutralité qui s'impose aux enseignant-es ? Un enfant qui



© SHUTTERSTOCK

évoque sa religion en classe contrevient-il à la laïcité ? Non, il ou elle parle de son quotidien familial. Le débat entre pair-es peut émerger à ce moment-là et il appartient alors à l'adulte de veiller à ce que la parole circule, respectueuse, tout en se gardant d'imposer sa propre opinion : « Vous avez le droit de dire ce que vous pensez, mais moi je ne vous dis pas ce que je pense afin de ne pas vous endoctriner. » Le devoir de neutralité s'impose afin de permettre à chacun-e

de construire son libre arbitre. L'emprise médiatique, les réseaux sociaux, risquent dans leurs emballements de faire perdre sérénité et hauteur de vue. Travailler aussi l'éducation aux médias avec les élèves pour qu'ils et elles soient capables d'une mise à distance critique est plus que jamais nécessaire.

La formation, enjeu crucial, devrait outiller les enseignant-es afin de pouvoir par le dialogue dénouer des sujets complexes et faire société.



CRPE : UNE NOUVELLE ÉPREUVE INQUIÉTANTE...

Le ministère a récemment publié un guide pour sa nouvelle épreuve orale des CRPE censée évaluer la motivation du ou de la candidat-e et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur-e. Outre le caractère subjectif de l'évaluation de la motivation, la deuxième partie de l'épreuve alerte : tous les exemples proposés s'inscrivent dans des conflits (contestation d'un génocide par un-e élève, remise en question par les parents d'un contenu d'enseignement...). Le ministre surfe sur des peurs et des fantasmes qui ne reflètent pas la réalité des classes. Alors plutôt que ces questions, très théoriques donc, nécessitent formation et expérience, le ministère en fait un enjeu de recrutement. Les futur-es enseignant-es ont besoin d'une formation initiale solide et non partisane.



La laïcité, ciment de la République

2 QUESTIONS À Jean Louis Bianco ancien président de l'Observatoire de la Laïcité et co-fondateur de la Vigie de la Laïcité.

Propos extraits du grand entretien du supplément 478 de *Fenêtres sur Cours*
« Ensemble pour défendre une autre école »

1 Qu'est-ce que la laïcité ?

La laïcité ce n'est pas une vision où le multiculturalisme serait une fin en soi, l'unité de la France c'est autre chose, c'est une nation, une république. Ce n'est pas une assimilation, on ne veut pas que tout le monde se ressemble, c'est une France de l'intégration où chacun, sans perdre ses valeurs, son histoire, ses attachements, trouve sa place et est reconnu à égalité de droits et de devoirs. Un certain nombre de gens très différents oublient que la laïcité est le produit de l'histoire française, quelque chose dont on peut être fier. La laïcité repose sur un équilibre, s'efforce de concilier les libertés individuelles et le bon fonctionnement collectif, la liberté de croire ou de ne pas croire, de changer de religion, de pratiquer sa religion, d'exprimer ses convictions mêmes religieuses pourvu qu'on ne trouble pas l'ordre public. En même temps, la République a le droit et le devoir de se protéger de ceux qui veulent enfreindre ces règles, les mettre à bas. La laïcité est un outil politique, organisationnel,

« Un certain nombre de gens très différents oublient que **la laïcité est le produit de l'histoire française**, quelque chose dont on peut être fier. »

juridique qui permet de se protéger d'un certain nombre d'attaques. Mais c'est aussi ce qui construit la maison commune, la citoyenneté.

2 Ces controverses publiques peuvent-elles avoir des influences sur l'école ?

Oui bien sûr, l'école est dans le champ de la nation, de la vie de la République. L'école est au premier rang. C'est là que se joue l'avenir de nos enfants, y compris comme citoyens, mais aussi celui de la laïcité. Les pressions sont fortes pour que l'on accommode la laïcité à la sauce de certains. Les personnels éducatifs au sens large résistent aux pressions extérieures. L'Éducation nationale est un milieu dans lequel le respect des règles communes est appliqué et reconnu. Mais ces débats rendent encore plus difficile la tâche des enseignants, des chefs d'établissement qui entendent tellement de sons contradictoires. C'est pourquoi il faut veiller à ne rien souscrire à ce qui serait contraire au droit.

Vrai / Faux : laïcité

Une femme voilée ne peut pas accompagner une sortie scolaire.

FAUX

La loi de 2004 sur le port ostensible des signes religieux ne s'applique pas aux parents d'élèves mais aux élèves. Le Vademecum laïcité du ministère est très clair : le refus éventuel doit être l'exception et motivé par « le maintien de l'ordre public » ou pour « le bon fonctionnement du service public ».

Les enseignant-es sont soumis à un devoir de neutralité.

VRAI

Elles et ils sont soumis à un strict devoir de neutralité vis-à-vis des intérêts marchands, et la loi leur interdit l'expression d'une appartenance religieuse, politique ou philosophique.

Un-e élève peut porter un signe religieux en classe ?

VRAI

Le port de signes religieux discrets n'est pas incompatible avec le principe de laïcité.

Il est interdit de parler de religion en classe.

FAUX

Au contraire, les religions sont un fait de société et les évoquer permet de mieux comprendre le passé, le présent et de donner tout son sens à la notion de laïcité. Tout-e élève est libre d'exprimer ses opinions dans la classe. Le débat contradictoire permet la construction du libre arbitre. L'enseignant-e veille à organiser son enseignement en respectant le devoir de neutralité.

Aide à l'installation des personnels

D'un montant de 700€ ou 1500€, elle contribue aux frais engagés dans le cas d'une location suite à votre recrutement (1^{er} mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie, frais de déménagement, etc.). Demande à faire dans les 24 mois qui suivent l'affectation, 6 mois après la signature du bail.

Toutes les modalités ici :

► <http://neo.snuipp.fr/l-aide-a-l-installation-des,1626>

Équipement informatique

La prime annuelle d'équipement informatique de 150€ net est versée aux seul-es enseignant-es devant les élèves. La période de confinement liée au Covid-19 aura permis de mettre en lumière le fait que les PE utilisent leur matériel personnel pour préparer leur classe, enseigner à distance et qu'il existe très peu d'ENT dans le premier degré. Cette prime, certes insuffisante, constitue une première reconnaissance.

Validation et titularisation

Le jury se prononce sur le référentiel de compétences, après avoir pris connaissance de l'avis de l'EN (établi sur la

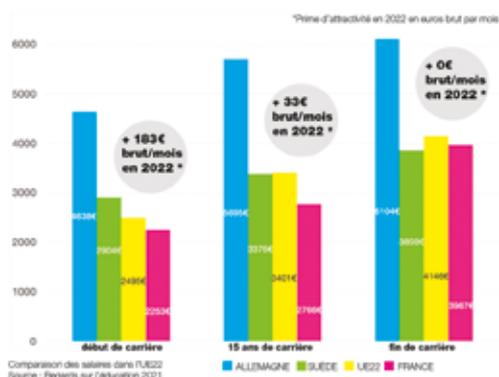


© SHUTTERSTOCK

base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur ou de la tutrice) et de l'avis de la direction de l'INSPE. À moins d'une dispense, il faut également être titulaire d'un master, sinon le stage est prolongé d'un an. Le jury prononce la titularisation, le renouvellement ou le licenciement. Il doit rencontrer les stagiaires quand il envisage

de ne pas proposer la titularisation. Pour le SNUipp-FSU, l'avis de l'INSPE ne doit s'appuyer que sur l'assiduité et sur les regards croisés des formateur-trices. Aucune validation d'UE, ni diplômes supplémentaires ne doivent être exigés. Les règles d'évaluation, de titularisation et de suivi des stagiaires doivent être explicitées en début de formation.

Des profs des écoles sous-payés en France



Les profs des écoles en France sont payés 24% de moins par rapport à la moyenne des salaires des enseignant-es des 22 pays européens. La prime d'attractivité du ministre est loin de combler les écarts !

**L'école, une priorité ?
Pour une revalorisation
à la hauteur des enjeux !**



Augmenter les salaires, c'est urgent

Avec une augmentation inquiétante des démissions et un manque de candidat-es aux concours de recrutement, la question de l'attractivité des métiers enseignants se pose de plus en plus fortement. Les primes proposées par le gouvernement sont très insuffisantes.

Pourtant « Augmenter les salaires, c'est urgent », réclament dans un communiqué la FSU, la CGT, Solidaires et les mouvements de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et UNL.

« Dans la fonction publique, l'État doit montrer l'exemple en prenant des mesures générales de revalorisation : dégel de la valeur du point d'indice, ajout uniforme de points sur les grilles, mesures de rattrapage des années de gel... La mise en œuvre réelle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes doit devenir enfin efficace. De façon plus générale, augmenter les salaires "permet d'avoir des services publics de qualité et à proximité, notamment des soins de santé, de l'école à l'enseignement supérieur, les transports en commun..." ».

C'est l'objet de la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier.